

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 avril 2016

---

NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES  
ET LES ACTIFS - (N° 3675)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 4638

présenté par

M. Germain, M. Lamy, M. Dussopt, Mme Olivier, Mme Laurence Dumont, Mme Sandrine Doucet,  
Mme Lebranchu, M. Muet et M. Assaf

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 21 BIS, insérer l'article suivant:**

Après consultation des organisations syndicales de salariés et d'employeurs, le Gouvernement remet au Parlement avant le 31 décembre 2016 un rapport sur la création d'un régime unique de sécurité sociale professionnelle, organisme paritaire régionalisé accessible aux salariés aussi bien qu'aux chômeurs, travailleurs de l'économie des plateformes numériques et autres actifs, à la fois gestionnaire des droits associés au compte personnel d'activité, et opérateur unifié et territorialisé des parcours professionnels.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objectif, dans le prolongement de la création du CPA, de lancer la réflexion sur l'évolution du dispositif vers un véritable Régime Unique de Sécurité Sociale Professionnelle.